

Direction Régionale et Départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

Mission d'Appui au Pilotage

Dossier suivi par Eric Rutault
Courriel : eric.rutault@drjscs.gouv.fr
Tel : 04 73 34 91 73

APPEL D'OFFRES

Etude sur les parcours professionnels d'éducateurs sportifs en Auvergne-Rhône-Alpes

1. Contexte et enjeux

Les taux d'insertion de nos diplômés professionnels jeunesse et sports sont relativement élevés, d'autant plus que les emplois sont dans la plupart des cas en lien avec le diplôme obtenu. Nous disposons d'informations fines sur l'insertion post-diplôme (types d'emploi, employeurs, contrats et temps de travail, localisation des emplois...), mais très peu sur leur parcours professionnels.

Nous savons que contrairement à d'autres branches professionnelles, le nombre d'emplois dans le secteur du sport a fortement progressé lors des vingt dernières années (cf enquête Cereq « regards croisés sur le secteur des activités sportives et le métier d'éducateur sportif » - 2018), et que la part des travailleurs indépendants augmente régulièrement. Mais on sait également que le turn-over est plus important dans le secteur du sport que sur les autres branches professionnelles.

Si l'enquête génération du Cereq nous apporte des informations importantes sur les tendances lourdes des parcours professionnels, cette étude permettrait de préciser les divergences entre spécialités.

S'il est primordial de former des éducateurs sportifs adaptés au marché de l'emploi, il est également essentiel de connaître la réalité de leur vie professionnelle dans le champ du sport. Et derrière les caractéristiques générales des emplois d'éducateurs sportifs se cachent des réalités très différentes entre spécialités sur les parcours professionnels d'éducateurs.

L'étude repose sur un double enjeu, la consolidation des parcours professionnels de nos diplômés et l'information aux personnes souhaitant s'orienter vers ces métiers d'éducateurs sportifs.

2. Champ, objet d'étude et objectifs

La réglementation sur l'encadrement sportif nécessite d'obtenir un diplôme professionnel pour accéder à l'emploi et construire son parcours professionnel. Certaines spécialités de diplôme se caractérisent par des difficultés avérées dans ces parcours (horaires atypiques, fatigue physique, volume de travail excessif, difficultés d'accès à un temps plein, cumul activités salariées et indépendantes, employeurs multiples, turn-over important, contrats de travail précaires, mobilité géographique excessive, absence

d'évolution de carrière, saturation du marché...) susceptibles d'engendrer des reconversions professionnelles précoces. Le champ d'étude est constitué de diplômés dans certaines spécialités suscitant des interrogations sur la sécurité des parcours professionnels et dont les diplômes sont les plus délivrés en Auvergne-Rhône-Alpes :

- activités physiques pour tous ;
- activités de la natation ;
- métiers de la forme ;
- équitation ;
- tennis.

L'objet d'étude est l'ensemble des parcours professionnels des brevetés d'Etat 1^{er} degré sur ces spécialités et diplômés il y a quinze ans en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces diplômés débouchent sur des emplois présentant des caractéristiques susceptibles de fragiliser les parcours professionnels. Les animateurs sportifs généralistes dépendent souvent de plusieurs employeurs. Les maîtres-nageurs sont confrontés à des conditions de travail difficiles (bruit, exposition aux chloramines, forte responsabilité, indisciplines...). L'éducateur sportif métiers de la forme est souvent employé sur plusieurs établissements en cumulant des temps partiels et énormément sollicité sur le plan physique tout au long de sa journée de travail. Les moniteurs d'équitation subissent des temps de travail très importants pour remplir leurs différentes missions. Les moniteurs de tennis cumulent dans la plupart des cas le statut de salarié et celui de travailleur indépendant. Nombreux sont ceux qui de surcroît interviennent sur plusieurs clubs pour dégager un temps plein, ce qui amplifie les problèmes de coordination d'emplois du temps, les déplacements et les démarches administratives. Il doit également travailler lorsque son public est disponible et également sollicité pour suivre certains entraînés en compétition.

Pour toutes ces raisons, ces métiers sont ainsi susceptibles d'engendrer d'importantes usures professionnelles et des reconversions précoces sur d'autres métiers.

Les trois-quarts des diplômés sur ces spécialités occupent un emploi dans la spécialité du diplôme six mois après son obtention mais nous ne disposons pas d'information sur les durées et profils des parcours professionnels de ces éducateurs.

On peut fixer trois objectifs à cette étude :

- établir des typologies de parcours professionnels pour chaque spécialité d'emploi (durées de travail, turn-over, multi-employeurs, temps de travail) ;
- identifier les freins et leviers de ces parcours professionnels ;
- établir des préconisations dans une perspective d'allongement et de consolidation de ces parcours professionnels.

3. Proposition méthodologique

Un premier temps de travail pourrait être consacré à une analyse documentaire de rapports sur les emplois de ces types d'éducateurs sportifs afin de cerner les principales caractéristiques de ces parcours professionnels. A partir de ces premières analyses, le traitement méthodologique pourrait éventuellement différer entre les spécialités de diplôme.

Un deuxième temps pourrait être consacré à une enquête rétrospective en ligne envoyée aux diplômés de la région sur ces spécialités il y a quinze ans afin d'identifier des typologies de parcours professionnels par spécialité.

Enfin, des entretiens avec des personnes ressources sur ces disciplines (conseillers techniques sportifs, conseillers fédéraux, éducateurs expérimentés, présidents de clubs et de comités, employeurs, syndicats...) permettraient d'affiner et de consolider les analyses des étapes précédentes avec des données qualitatives.

Ces options méthodologiques serviront de base au cabinet d'études retenu qui pourra les adapter dans le traitement qu'il proposera pour le traitement de l'étude.

4. Financement du projet

La DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un budget de 17 000 euros TTC pour la réalisation de cette étude. Un tiers de la somme sera versé après la présentation du bilan intermédiaire de l'étude, le solde étant réglé après la remise du rapport final.

5. Organisation de l'étude

L'étude sera pilotée par la Mission d'Appui au Pilotage de la DRDJSCS Auvergne - Rhône - Alpes (site Clermont-Ferrand), un cabinet d'études sera retenu pour sa réalisation par un comité de lecture interne à la DRDJSCS.

Un comité de lecture interne à la DRDJSCS sera chargé de sélectionner le cabinet d'études.

Les principaux critères de sélection du cabinet d'études sont :

- la connaissance du secteur de l'emploi dans le domaine du sport ;
- la pertinence des choix de traitement par rapport aux propositions méthodologiques ;
- la pertinence de la répartition des journées de travail.

Un comité de pilotage (direction des sports, DRDJSCS, DDCS(PP), CREPS, branche du sport, Uniformation, DIRECCTE, conseil régional Auvergne - Rhône - Alpes, DLA, syndicat national des MNS, association nationale des enseignants d'équitation, syndicat national des métiers de la forme et de la préparation physique, syndicat national des brevetés d'Etat de tennis, éducateurs, employeurs) sera constitué pour le suivi de l'étude.

Il se réunira trois fois pour l'orientation des travaux, le bilan intermédiaire de l'étude et la présentation du rapport final. Le cabinet d'études retenu devra prévoir une participation à ces comités de pilotage.

Deux livrables sont attendus (au format papier et électronique) :

- le rapport final de l'étude
- un diaporama synthétique

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- fin juin 2018: lancement de l'appel d'offres
- 24 août 2018: date de clôture du dépôt des dossiers
- septembre 2018: résultat de l'appel d'offres
- octobre à décembre 2018: réalisation de l'étude
- janvier 2019: remise du rapport

Les projets sont à envoyer en exemplaire papier et format électronique **au plus tard le 24 août 2018** à :

DRDJSCS Auvergne – Rhône - Alpes
Mission d'Appui au Pilotage
Monsieur Eric Rutault
2, rue Pélissier – cité administrative
63 034 Clermont-ferrand cedex 01

Contact: Eric Rutault (Mission d'Appui au Pilotage - DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)
tél : 04 73 34 91 73
eric.rutault@drjscs.gouv.fr